



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies du bétail

Question orale n° 410

Texte de la question

M. Jean Lassalle souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les dangers liés à la fièvre charbonneuse pour les filières animales et la santé humaine. La maladie de la fièvre charbonneuse a été fréquemment rencontrée dans la montagne et le piémont béarnais : elle est apparue à sept reprises durant ces quarante dernières années. Appelée également charbon bactérien, elle affecte essentiellement les ruminants et entraîne, dans sa forme aiguë, la mort de l'animal en quelques jours. Elle est transmissible à l'homme, chez lequel un traitement précoce est indispensable pour pouvoir réaliser un pronostic favorable. La vaccination des animaux est efficace ; c'est pourquoi des campagnes de vaccination sont régulièrement réalisées à titre préventif dans l'ensemble des zones à risque (3 000 à 4 000 animaux chaque année). Le vaccin est fabriqué en Uruguay et importé par le laboratoire Merial. Or, compte tenu des événements survenus aux Etats-Unis fin 2001/début 2002, la fabrication de ce vaccin serait désormais interdite. Seul reste actuellement utilisable un stock qui sera rapidement épuisé. Il demande donc au Gouvernement de faire toute la lumière sur cette situation qui est jugée particulièrement préoccupante par les professions chargées de la gestion et de la santé animale. Il demande également que soient prises rapidement toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des animaux fréquentant les secteurs à risque et limiter, en cas d'apparition de foyer, le développement de la maladie avec des conséquences prévisibles sur la santé humaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 410

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4336

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 2003

Question retirée le : 6 juillet 2004 (Retrait à l'initiative de l'auteur)